

thématiques

L'ACCeS a indiqué hier qu'elle « restera vigilante pour défendre les intérêts de tous les éditeurs de chaînes thématiques, notamment indépendants » à la suite de l'accord prévoyant le rapprochement de TPS et de CanalSat. Cet accord peut conduire à baisser le coût de recrutement de nouveaux abonnés et amener à un nouveau développement du marché « pour autant qu'il s'effectue au bénéfice des contenus », souligne l'association dans un communiqué. Mais il suscite également « des inquiétudes concernant notamment l'existence d'un certain nombre de chaînes ou les conditions dans lesquelles les éditeurs seront à même de négocier leurs conditions de distribution avec un opérateur satellite unique », poursuit l'ACCeS.

Dans ce contexte, l'association s'est félicitée d'avoir « pris l'initiative de proposer aux principaux distributeurs du câble et du satellite la négociation d'un code de bonne conduite qui garantirait l'égalité de traitement de tous les éditeurs sur la base de critères objectifs et transparents » et doit « permettre l'établissement de relations équilibrées et non discriminatoires entre éditeurs et distributeurs grâce à un pacte de croissance ». Dans les mois à venir, elle entend donc poursuivre cette démarche « en priorité avec les distributeurs qui procurent aujourd'hui l'essentiel des ressources des chaînes thématiques » mais aussi avec « l'ensemble des acteurs de la distribution ».

Ce code de bonne conduite, qui reste encore à signer, avait été proposé avant l'été par l'ACCeS à TPS, CanalSat, Noos-UPC et FTC-Numéricâble. A la rentrée, des discussions se sont réengagées avec CanalSat et sont « en bonne voie », nous a indiqué Guillaume Gronier, délégué général de l'ACCeS.

Publié sur TOUTELATELE.COM le mardi 20 décembre 2005

|